

ARMORIC info

N°22

Le journal des assurés
de la MSA d'Armorique

Juin 2013



Famille

Jeunes parents :
la MSA est là pour vous accompagner
p. 4

Vos droits

Faire le plein de ses droits
avec le Rendez-vous Prestations MSA
p. 5

Santé et Sécurité au Travail

Une aide pour améliorer
la prévention des risques dans les TPE
p. 7

Santé

Soleil : Halte aux idées reçues !

Ce numéro comporte un dépliant Mutualia Grand Ouest
pour les départements 22 et 29

Agenda

Conférences gratuites et ouvertes à tous, organisées par les élus MSA

● Accidents vasculaires cérébraux

Lundi 10 juin à 14h30

Maël-Carhaix - salle des fêtes

● Allergies

Mardi 17 septembre à 20h30

Landrévarzec - salle Hermine

● Prévention du diabète

Jeudi 19 septembre à 20h

Pont-de-Buis - salle François Mitterrand

Réunions de présentation du TESA et de la DPAE en ligne destinées aux employeurs

- **Lundi 17 juin à 14h** à Lesneven, salle de la Communauté de Communes - 12 boulevard des Frères Lumières

- **Lundi 24 juin à 17h** à Cléder, salle de la Communauté de Communes - Zone de Kerhall

- **Mardi 25 juin à 17h** à Pleumeur Gauthier, salle de la Station d'essai, Le Glazic

La MSA sur les salons

● Agrifête

Plonévez-Porzay, **31 août et 1^{er} septembre**

● SPACE

Rennes, **du 10 au 13 septembre**

● Terre attitude

Loudéac, **14 et 15 septembre**

Fermeture estivale

Les agences et les points d'accueil de la MSA d'Armorique seront fermés du 29 juillet au 16 août inclus. L'accueil sera maintenu à Landerneau et à Saint-Brieuc.

Courrier des lecteurs



J'ai entendu parler d'une nouvelle appli mobile à la MSA, est-elle déjà disponible ? Julien, jeune embauché.

Armoric Info : Vous êtes bien renseigné ! Elle vient de sortir. Vous êtes équipé d'un smartphone ou d'une tablette ?

Avec l'application mobile ma MSA & moi, vous pouvez :

- ▶ **consulter vos paiements** : prestations familiales, santé, logement, indemnités journalières et aussi la retraite...,
- ▶ **suivre en direct l'actualité MSA,**
- ▶ **savoir si vous avez droit à une couverture santé complémentaire** : la CMU-C ou l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

L'application est disponible gratuitement sur l'App Store et Google play.



Jeunes

Une aide aux stages BAFA et BAFD

Vous avez entre 17 et 25 ans et souhaitez passer votre BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou votre BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). La MSA propose une aide financière de 200 euros* pour vous soutenir dans votre projet de formation aux fonctions d'animateur ou de directeur de centre de vacances et de loisirs.

Quelles sont les conditions pour pouvoir en bénéficier ?

- ▶ Avoir moins de 25 ans,
- ▶ Votre famille doit être affiliée à la MSA en prestations familiales ou, à défaut, à l'assurance maladie depuis au moins 6 mois,
- ▶ Le quotient familial de votre famille doit être inférieur à 850 € (dernier avis d'imposition).

Pour savoir comment bénéficier de l'aide, rendez-vous sur msa-armorique.fr rubrique « Conseils, droits et démarches ».

** Le montant de l'aide s'élève à 100 euros pour le stage théorique et 100 euros pour le stage d'approfondissement.*



ARMORIC Info

Le journal des assurés de la MSA d'Armorique. Edité par la MSA d'Armorique. Siège social : 3, rue Hervé de Guébriant - 29412 Landerneau cedex - Tél. 02 98 85 79 79

Directeur de publication : Philippe Meyer - **Coordination du journal :** Virginie Le Guirec - **Rédaction :** Annie Bertrand - Claire Gillette - Didier Le Bris

Conception : Pierre Yvinec, PAO - **Dépôt légal :** 2^e trimestre 2013 - **Imprimé par :** Corlet Roto - ZA des Vallées - 53300 Ambrières-les-Vallées - **Tirage :** 101 750 exemplaires

ISSN : 083550116 - **Agrément CPPAP :** 0513 M 08224 - **Crédits photos :** MSA d'Armorique, CCMSA service images, Fotolia, Phovoir.

Magazine imprimé sur du papier 100% recyclé par un imprimeur ayant obtenu la marque Imprim'vert.



Exploitants agricoles : la MSA vous assure

L'AMEXA : votre assurance maladie, maternité, invalidité

L'AMEXA vous permet d'accéder aux prestations de santé pour vous-même et les membres de votre famille.

L'AMEXA c'est :

► une couverture maladie

Vos soins médicaux, pharmaceutiques et dentaires sont remboursés par votre MSA sur la base des taux en vigueur. La part restant à votre charge est remboursée par votre complémentaire santé. Si vous n'en avez pas, nous vous conseillons d'en souscrire une.

► une allocation de remplacement

En cas de naissance ou d'adoption, vous pouvez bénéficier d'un congé et vous faire remplacer sur l'exploitation.

► une assurance invalidité

En cas d'incapacité totale ou partielle à exercer la profession agricole, l'assurance invalidité de l'AMEXA permet de vous attribuer une pension d'invalidité, sous réserve de remplir certaines conditions.



Le saviez-vous ?

La MSA propose aux nouveaux installés une aide de 150 € destinée à réduire les frais de souscription d'un contrat d'assurance complémentaire garantissant des indemnités journalières en cas de maladie. Pour en bénéficier, vous devez être installé depuis moins de 5 ans sur votre exploitation, être assuré à l'AMEXA et avoir entre 18 à 40 ans. Si vous remplissez ces trois conditions, renseignez-vous auprès de la MSA d'Armorique.

L'ATEXA : votre couverture accidents de travail et maladies professionnelles



La MSA propose l'ATEXA à ses adhérents exploitants pour les protéger en cas d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. Elle est obligatoire mais vous avez le choix de l'organisme assureur.

Souscrire son ATEXA à la MSA comporte plusieurs avantages :

- ❶ Vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour gérer toute votre protection sociale,
- ❷ Vos formalités sont simplifiées : une seule facture et un traitement rapide de votre dossier,
- ❸ Vous êtes accompagnés par des professionnels qui vous connaissent et vous apportent des conseils personnalisés.

Vous souhaitez choisir la MSA pour votre ATEXA ?

Complétez le bulletin d'adhésion disponible sur msa-armorique.fr. Si vous êtes déjà assuré, adressez une dénonciation à votre ancien assureur pour résilier votre contrat **au plus tard le 30 septembre 2013 pour une dénonciation au 1^{er} janvier 2014.**

Un nouveau serveur vocal à la MSA d'Armorique

Afin de réduire le temps d'attente, un serveur vocal interactif a été mis en place sur le numéro d'appel de la MSA d'Armorique. Ce serveur vous permet de préciser votre demande dès les premières minutes en sélectionnant une proposition parmi les choix suivants :

Vous nous contactez pour :

Obtenir un document ou une attestation

☎ **Composez le 1,**

Obtenir un code d'accès au serveur vocal pour consulter vos derniers paiements

☎ **Composez le 2,**

Avoir une aide sur les services internet

☎ **Composez le 3,**

Obtenir un rendez-vous

☎ **Composez le 4,**

Pour toute autre demande

☎ **Composez le 5.**

Une fois votre choix effectué, vous êtes redirigé automatiquement vers le service souhaité ou vers un téléconseiller.

Revalorisation des barèmes des prestations familiales

Depuis le 1^{er} avril dernier, le montant des allocations familiales 2013 s'élève à :

- 128,57 € par mois pour 2 enfants,
- 293,30 € par mois pour 3 enfants,
- 458,02 € par mois pour 4 enfants,
- 164,73 € par mois par enfant supplémentaire.

Ce montant peut être majoré selon l'âge de l'enfant et la composition de la famille.



La MSA est là pour vous accompagner

A la naissance d'un enfant, les bouleversements sont nombreux dans la vie de famille. Pour y faire face, la MSA accompagne les jeunes parents en leur proposant des prestations et services adaptés à leurs besoins.

Des prestations à chaque étape de la vie de famille

La Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) vous accompagne jusqu'au 6^{ème} anniversaire de l'enfant. Elle comprend quatre prestations en une : la Prime à la Naissance ou à l'Adoption (PNA), l'Allocation de Base (AB), le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA), le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG).

Suivant votre situation, trois autres allocations peuvent venir s'ajouter à la PAJE :

- **les allocations familiales**, versées à partir du 2^e enfant,
- **le complément familial** : réservé aux familles d'au moins 3 enfants et sous conditions de ressources,
- **l'Allocation de Soutien Familial (ASF)** : réservé aux enfants privés totalement ou partiellement de père ou de mère.

Une participation au financement des structures d'accueil

La MSA d'Armorique prend en charge une partie du financement de l'accueil des jeunes enfants en structures collectives. Pour les enfants de moins de 4 ans, la MSA verse la **Prestation de Service Unique (PSU)** directement à ces structures d'accueil. Son montant est ensuite déduit de votre facture.

Des aides pour votre logement

Pour vous aider à réduire vos dépenses de logement, trois types d'aides peuvent être accordées :

- **l'Aide Personnalisée au Logement (APL)**,
- **l'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)**,
- **l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)**.

En cas de projet de réparation ou de travaux d'amélioration de votre logement, vous pouvez aussi bénéficier d'un **Prêt à l'Amélioration de l'Habitat (PAH)**.



Un nouveau service en ligne à votre disposition

Afin de simplifier vos démarches vers les structures d'accueil, la MSA a mis en place un nouveau service en ligne « **Mes infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique** ».

A qui s'adresse ce nouveau service en ligne ?

Il s'adresse aux parents d'enfants de moins de 4 ans accueillis par une structure d'accueil collective : crèche, micro crèche, halte-garderie, multi accueil, jardin d'enfants, jardin d'éveil ou structure passerelle.

A quoi sert-il ?

Le nouveau service en ligne « Mes infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique » vous permet de visualiser et d'imprimer l'ensemble des éléments nécessaires à la structure d'accueil à la date où vous souhaitez confier votre enfant : vos coordonnées et numéro d'allocataire, votre situation familiale et vos ressources (hors prestations familiales) prises en compte pour le calcul de votre participation.

Comment accéder à ce service en ligne ?

Connectez-vous dès maintenant à Mon espace privé sur msa-armorique.fr rubrique « Mes services en ligne » puis « Mes attestations ».

Pour plus d'informations sur ces prestations, consultez le site msa-armorique.fr rubrique « Conseils, droits et démarches » ou flashez directement le flashcode ci-dessous avec votre smartphone.



**Vous devenez parent ?
No stress !
Vous êtes soutenu**



Quand on a son premier enfant, on a besoin d'être accompagné. Prestations familiales, structures financées par la MSA pour faire garder votre enfant, etc. La MSA a des solutions pour vous.

LA MSA A DES SOLUTIONS POUR LES JEUNES



www.msa.fr/vous-etes-jeune
facebook.com/mymsa



L'essentiel & plus encore

Mon espace privé

Saisir votre identifiant

> S'inscrire

> Mot de passe oublié ?

OK

Les rendez-vous Prestations MSA

Faire le plein de ses droits avec le Rendez-vous Prestations MSA

Depuis quelques années, la MSA d'Armorique propose à ses assurés le Rendez-vous Prestations MSA. Retour sur ce dispositif phare du guichet unique.

Qu'est ce que le Rendez-vous Prestations MSA ?

En tant que guichet unique, la MSA d'Armorique souhaite permettre à chacun de ses assurés de bénéficier de l'ensemble de ses droits. Faute d'informations ou face à la complexité des démarches à accomplir, certains assurés ne demandent pas l'ensemble des prestations et services auxquels ils peuvent prétendre.

Le Rendez-vous Prestations MSA est un moment d'échange privilégié entre un agent MSA et un assuré visant à détecter des droits sociaux potentiels non ouverts et à y remédier.

Le Rendez-vous Prestations MSA en pratique

Ce dispositif prend la forme d'un entretien individuel d'au moins 45 minutes dans nos lieux d'accueil.

Durant cet échange, l'agent MSA et l'assuré font l'inventaire de l'ensemble des prestations légales et extra-légales, de base et complémentaires dont l'assuré peut bénéficier au regard de sa situation. Chaque domaine couvert par la MSA d'Armorique est abordé : santé, famille, retraite, action sanitaire et sociale et prestations de protection sociale complémentaire.

Le saviez-vous ?

La MSA gère en un seul lieu l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, vieillesse, accidents du travail, maladies professionnelles, affiliation...

Cette organisation en guichet unique lui permet de vous assurer de bénéficier de l'ensemble de vos droits en matière de protection sociale.



Qui peut bénéficier de ce dispositif ?

La MSA d'Armorique contacte les adhérents concernés pour leur proposer, avec leur accord, un entretien personnalisé.

Un moment d'échange très apprécié

En 2012, 269 entretiens ont été réalisés à la MSA d'Armorique. Ils ont conduit à l'ouverture de près de 400 droits pour les assurés audités, majoritairement en prestations famille et santé. Selon une enquête, plus de 95% des assurés reçus en entretien étaient satisfaits de cette démarche permettant de mieux connaître et profiter de l'offre de droits et services MSA.

95%

des assurés reçus en entretien sont satisfaits de ce dispositif.

Retraite

Un entretien pour s'informer sur la retraite

Vous vous posez des questions sur votre future retraite ? Vous pouvez demander à la MSA d'Armorique un entretien information retraite. Explications.

Un entretien information retraite, pour quoi faire ?

Réaliser un entretien information retraite permet de s'informer sur :

- vos droits dans les différents régimes de retraite,
- l'évolution de ces droits, compte tenu de vos choix et des aléas de carrière,
- le futur montant de votre retraite,
- les dispositifs vous permettant d'améliorer le montant de votre retraite.

Qui peut en bénéficier ?

Depuis 2012, tout assuré en activité ou non, âgé de 45 ans au moins et ayant acquis des droits dans un régime obligatoire français peut en bénéficier.

Qui est à l'initiative de cet entretien ?

L'entretien information retraite peut être fixé sur demande des assurés ou à l'initiative de la MSA.



Si vous souhaitez être reçu dans le cadre d'un entretien information retraite, contactez le 02 98 85 79 79.

Soleil : halte aux idées reçues !

Source de vitamine D, le soleil est bon pour le moral et la santé... s'il est consommé avec modération. A l'approche de l'été, Armorik Info revient sur 7 idées reçues à propos du soleil pour vous permettre de profiter de ses bienfaits en toute sécurité et vous informer sur les risques liés à l'exposition solaire.

Idée reçue n° 1

Le risque de contracter un cancer de la peau est moins élevé en Bretagne qu'ailleurs.

FAUX La Bretagne fait partie des régions les plus touchées par le mélanome, la forme la plus grave du cancer de la peau. Les causes sont multiples : fraîcheur des températures créant un faux sentiment de sécurité, couverture nuageuse fréquente, forte proportion de personnes à peau pâle, aux cheveux et aux yeux clairs...

Idée reçue n° 2

Habités à être à l'extérieur, les agriculteurs sont moins touchés par le cancer de la peau.

FAUX La population agricole compte davantage de décès par cancer de la peau que le reste de la population. Et pour cause : seuls 8% des professionnels travaillant à l'extérieur déclarent se protéger.

Idée reçue n° 3

Par temps nuageux, il n'est pas utile de se protéger.

FAUX Selon leur type, les nuages peuvent laisser passer jusqu'à 80% des UV. Lorsque le ciel est couvert, il est donc nécessaire de bien se protéger.

Idée reçue n° 4

A l'ombre, on peut attraper des coups de soleil.

VRAI Si vous vous trouvez près de surfaces réfléchissantes telles que l'herbe, le sable, l'eau ou le béton, vous pouvez attraper un coup de soleil.

Idée reçue n° 5

Le danger ne vient pas uniquement des coups de soleil.

VRAI Lorsque l'on s'expose au soleil, nous sommes soumis à deux types de rayons UV : les rayons UVB responsables des coups de soleil et les rayons UVA qui pénètrent en profondeur dans la peau et accélèrent son vieillissement. Aujourd'hui, il a été démontré que les rayons UVA et UVB peuvent être responsables de cancers de la peau. Par conséquent, même les peaux mates et noires, moins sujettes aux coups de soleil, doivent se protéger.

Idée reçue n° 6

Les séances d'UV en cabine préparent la peau au soleil.

FAUX Contrairement au bronzage naturel, le bronzage artificiel ne s'accompagne pas d'un épaissement de la peau. Par ailleurs, les séances d'UV en cabine augmentent le risque de cancer cutané ; les UV artificiels reçus dans les cabines de bronzage se cumulent à ceux reçus du soleil. (Source : Inpes, 2012)

Idée reçue n° 7

Une crème solaire peut s'utiliser d'une année sur l'autre.

PAS FORCEMENT Comme tout produit cosmétique, les produits solaires possèdent une date de péremption. Pour la connaître, pensez à regarder sur l'emballage le logo représentant un pot ouvert. Le chiffre indiqué correspond au nombre de mois durant lesquels le produit peut être utilisé en toute sécurité.



Quelques conseils pour bien profiter du soleil

-  **Eviter de s'exposer entre 12h et 16h :** créneau durant lequel les rayons UV sont les plus intenses en France métropolitaine.
-  **Choisir une crème solaire adaptée à son type de peau et l'appliquer régulièrement lors de l'exposition** (toutes les 2h et après chaque baignade).
-  **Se protéger en portant T-shirt, lunettes et chapeau.**
-  **Ne jamais exposer les bébés au soleil et protéger la peau des enfants et adolescents,** plus sensibles aux rayons UV. Si vous êtes enceinte, utilisez des indices de protection élevés.
-  **Examinez votre peau régulièrement :** une plaie qui ne guérit pas, un bouton ou une croûte qui persiste et se modifie, un grain de beauté qui grossit, change de couleur ou aux bords irréguliers sont des signes qui doivent vous alerter. Si vous constatez un de ces changements, n'hésitez pas à consulter votre dermatologue.

Aide Financière Simplifiée Agricole

Une aide pour améliorer la prévention des risques dans les TPE

Chef d'entreprise de moins de 11 salariés, vous avez un projet d'amélioration des conditions de sécurité et de travail ? Vous pouvez peut-être bénéficier de l'Aide Financière Simplifiée Agricole (AFSA) pour vous aider à réaliser votre projet.

Qu'est-ce que l'AFSA ?

L'Aide Financière Simplifiée Agricole (AFSA) est un dispositif d'accompagnement de la MSA visant à améliorer les conditions de travail au sein des Très Petites Entreprises (TPE) agricoles.

Ce dispositif s'articule en trois étapes :

- ➊ **Diagnostic et conseil en prévention :** un conseiller MSA vous accompagne dans la définition de vos besoins en prévention et vous aide à constituer votre dossier,
- ➋ **Etude du dossier par la Santé Sécurité au Travail MSA,**
- ➌ **Versement de l'aide :** l'aide est versée par la MSA après les travaux sur présentation des factures payées. Le montant de l'aide versée est de 3000 € maximum, plafonné à 50% du montant total hors taxes des mesures préventives.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Pour pouvoir bénéficier de l'AFSA, vous devez réunir l'ensemble des conditions suivantes :

- ▶ être chef d'entreprise et employer entre 0,5 et 10 salariés*,
- ▶ avoir son entreprise affiliée à la MSA et à jour de ses cotisations,
- ▶ n'avoir bénéficié d'aucun contrat de prévention MSA au cours des 4 dernières années,
- ▶ avoir réalisé ou être en cours de réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- ▶ avoir un projet de prévention visant à réduire les risques suivants : machines agricoles, animaux, travail en hauteur, troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs.

Comment faire la demande ?

Vous êtes intéressé par l'AFSA et remplissez

les conditions ? Pour réaliser une demande, vous devez prendre contact avec la Santé Sécurité au Travail de la MSA d'Armorique. Elle conviendra avec vous d'une date de rendez-vous avec un de ses conseillers en prévention. Lors de sa visite, le conseiller en prévention établira un diagnostic de vos besoins puis remplira avec vous un "dossier de demande individuelle d'entreprise".

Attention ! L'aide est versée uniquement à la fin des travaux. Par ailleurs, elle n'est pas rétroactive. Vous devez donc contacter votre conseiller en prévention avant le début des travaux pour obtenir son accord.

** en équivalent temps plein technique des secteurs de production.*



INTERVIEW

Elisabeth Hamon, co-exploitante et bénéficiaire de l'AFSA
EARL du Bois Boscher, Merléac (22)

Dans quel cadre avez-vous bénéficié de l'AFSA ?

Mon mari et moi avons repris en 2010 une exploitation de poules pondeuses en cage. La même année, nous avons souhaité rénover notre centre de conditionnement et prendre en compte la Santé Sécurité au Travail dans notre plan de rénovation.

Comment s'est déroulé cet accompagnement ?

Un conseiller en prévention est venu étudier chaque poste de travail sur notre

exploitation et nous a aidé à constituer notre document unique d'évaluation des risques professionnels. Il a permis d'identifier un risque concret sur notre exploitation : le travail en hauteur lié à la surveillance des cages.

Quels changements avez-vous mis en place suite à cela ?

Nous avons investi dans un chariot. L'achat de ce matériel a permis d'améliorer nettement le confort de travail de nos deux salariés. La MSA d'Armorique nous a aidé à hauteur de

3000 € à réaliser cet investissement.

Quel bilan tirez-vous de l'AFSA ?

Grâce à l'AFSA, nous avons pu concrétiser très vite nos projets. Le conseiller en prévention nous a fait prendre conscience de risques que l'on ne voit pas forcément sur notre exploitation et nous a renseigné sur les solutions à adopter. Par ailleurs, l'aide financière reçue est non négligeable par temps de crise.

Prendre soin de sa santé, ce n'est pas une galère



Quand on est jeune, on ne pense pas toujours à sa santé. Bilans de santé, actions de prévention, arrêt du tabac, aides pour bénéficier d'une couverture santé, etc. Avec les solutions MSA, prenez votre santé en main.

LA MSA A DES SOLUTIONS POUR LES JEUNES



www.msa.fr/vous-etes-jeune
facebook.com/mymsa



L'essentiel & plus encore